



Le recensement démarré le 20 janvier !

Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.





Le recensement par internet, c'est simple !

Recensez-vous en ligne,
et gagnez du temps.





Comment me recenser ?

Vous recevrez chez vous
le nécessaire pour remplir
le questionnaire en ligne
ou sur papier.





Le recensement de la population, c'est utile pour tous !

Connaître la population permet
d'adapter les équipements collectifs
de votre commune : transports,
écoles, maisons de retraite...





Le recensement de la population, c'est utile pour les communes !

Le budget de votre commune
dépend du nombre de ses habitants
et de sa composition.





Le recensement, c'est sûr !

Vos données sont protégées :
seul l'Insee y a accès,
et est tenu au secret statistique.

